

La minute prévention



CENTRE DE GESTION
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE



La prévention des risques

« MIEUX VAUT PREVENIR QUE GUERIR »

Chères Elues, Chers Elus,

Pour la plupart d'entre vous, vous êtes pères ou mères de famille, grands-parents, oncles ou tantes, parrains ou marraines ... et vous agissez au quotidien pour protéger vos proches en mettant tout en œuvre pour qu'il ne leur arrive rien.

Dans le monde professionnel, faire de la **PREVENTION** ce n'est pas seulement répondre à une exigence réglementaire et à son obligation de résultat.

Peut-on accepter que des agents soient exposés à des risques alors même qu'on refuserait que ses proches le soient ?

Maître LEDOUX, avocat au barreau de Paris, spécialisé dans le droit de la sécurité au travail, parle « d'agir en bon père de famille » lors de ses interventions auprès de professionnels.

Nous vous invitons à consulter cette vidéo en cliquant sur le lien ci-dessous

<https://www.youtube.com/watch?v=mVrS3zts4iM>

QU'EST-CE QUE LA PREVENTION ?

La prévention des risques professionnels vise à assurer la sécurité des agents et à protéger leur santé physique et mentale. Elle consiste notamment à prévenir et à réduire les risques d'accidents de service et de maladies professionnelles (CITIS : AS ou MP).

QUELS ENJEUX POUR LA COLLECTIVITE ?

Des enjeux humains : préserver la santé des agents et leur intégrité physique et mentale ;

Des enjeux financiers : maîtriser le taux de cotisation AT/MP, éviter les coûts liés à un accident ou à une maladie professionnelle, préserver sa capacité de production... ;

Des enjeux juridiques : éviter les condamnations et ses pénalités ;

Des enjeux sociaux : améliorer les conditions de travail, réduire l'absentéisme...

COMMENT FORMALISER LA PREVENTION ?

Les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP). La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.

Le Pôle Prévention s'agrandit !

Le CDG accueille 2 nouveaux agents au sein de l'équipe santé/prévention.



Depuis le 6 janvier 2025, Monsieur Vincent MOLIARD est le nouveau conseiller en prévention et référent handicap.



Depuis le 1^{er} mars 2025, Madame Sabrina DAGARD est la nouvelle infirmière de santé au travail.